



Projet de construction d'un nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur de Rivière-Pentecôte à Port-Cartier

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 4 OCTOBRE À RIVIÈRE-PENTECÔTE

Québec, le 8 septembre 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'un nouveau tronçon de la route 138 dans le secteur de Rivière-Pentecôte à Port-Cartier* par le ministère des Transports. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 4 octobre, à compter de 19 h 30, à la Salle de l'Âge d'or, 4351 route Jacques-Cartier, à Rivière-Pentecôte**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 24 octobre 2011.

OU CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 24 octobre 2011, ces documents peuvent être consultés aux endroits suivants :

- Bureau municipal de Pentecôte, 4344, route Jacques-Cartier, à Rivière-Pentecôte ;
- Bibliothèque Le Manuscrit, 21, rue des Cèdres, Port-Cartier.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le ministère des Transports (MTQ) souhaite construire un nouveau tronçon de la route 138 sur la Côte-Nord qui contournerait la zone périurbaine du secteur Rivière-Pentecôte à Port-Cartier, dans la MRC des Sept-Rivières. Ce nouveau tronçon permettrait de corriger le tracé d'une courbe qui serait dangereuse et génératrice d'accidents à l'approche de la traversée de la rivière Riverin. Le tronçon aurait une longueur de 1 930 mètres et inclurait la construction d'un nouveau pont sur la rivière Riverin ainsi qu'une voie d'accès au village. L'emprise moyenne prévue serait supérieure à 35 mètres. Le MTQ souhaite débiter les travaux au cours de l'été ou de l'automne 2012 et le coût total du projet est estimé à 12 millions de dollars.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, des répercussions sont anticipées sur le milieu humain, notamment en ce qui concerne les activités récréotouristiques, le paysage et les activités économiques.

Le nouveau tronçon de la route 138 traverserait le sentier Trans-Québec 3, sentier pour les motoneiges et les VTT, à deux reprises dans la partie est de l'ancienne piste d'aviation et à une reprise dans le sentier local qui relie Rivière-Pentecôte au sentier Trans-Québec 3. Afin de sécuriser ces traverses, le promoteur aménagerait, pour le sentier local, un passage pour la piste de motoneiges et de VTT sous le nouveau pont et relocaliserait, du côté ouest de la nouvelle route 138, la portion du sentier de motoneige Trans-Québec 3 qui croise à deux reprises à la hauteur du nouveau corridor routier.

Afin d'atténuer les répercussions causées par les travaux de construction sur le caractère et l'ambiance du paysage forestier, le promoteur propose d'harmoniser les travaux de remblais et de déblais avec les formes naturelles du relief. En ce qui concerne les risques de diminution de la clientèle de transit pour les commerces du secteur de Rivière-Pentecôte, le promoteur s'engage, notamment, à considérer les stratégies de développement que les autorités municipales et les citoyens de ce secteur auront développées, et à intégrer des mesures appropriées pour y contribuer, de concert avec les représentants municipaux.

Toujours selon l'étude d'impact, des répercussions sont appréhendées sur le milieu naturel, notamment sur la végétation et les milieux humides. Afin de compenser la perte de plus de la moitié des 2 150 m² d'un marécage arbustif pour la mise en place du nouveau pont, le promoteur propose de recréer des milieux humides. Pour ce faire, une première option envisagée consisterait à réaliser des travaux qui permettraient l'expansion du milieu humide riverain existant et une seconde à créer un étang qui serait alimenté par la rivière.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 24 octobre 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : 138-riviere-pentecote@bape.gouv.qc.ca.